

Tu as entre 18 et 30 ans ?
Tu habites, tu travailles ou tu te formes en Essonne ?

CONCOURS

A PARTIR DU 5 juin 2023

- Tu connais le CLLAJ, Dis-nous tout ! Partage ton expérience, une anecdote, un moment clé de ton accompagnement
- Jamais entendu parler du CLLAJ ? Partage l'idée que tu as d'un service d'accompagnement logement à destination des jeunes
- Tu es en recherche de logement ou tu l'as été ? Partage ton expérience, tes galères, tes succès

Concours
ouvert aux
professionnels
partenaires

Crée un support
de communication
ou d'information
sur la recherche de logement
qui servira à notre nouvelle
campagne
d'information

En format papier ou informatique

En format Vidéo

En format audio

Des Chèques cadeaux de 200, 150 et 100€
pour les 3 1ères places !!!

Merci à nos partenaires



REGLEMENT DU CONCOURS

Le Comité Local pour le Logement Autonome des jeunes est un service de la Mission Locale Nord Essonne. Il est destiné aux jeunes de 18 à 30 ans habitants ou travaillants en Essonne.

Ses 3 missions :

- 1- Accueil- Information- Orientation et Accompagnement des jeunes dans leur parcours d'accès vers une solution de logement de transition et / ou pérenne
- 2- Proposer un accompagnement social spécifique au logement pour les jeunes intégrant un logement de transition ou pérenne
- 3- Rôle d'observatoire- Ingénierie de projets innovants

La particularité du CLLAJ Essonne est de se développer en réseau. Il forme, anime et coordonne un réseau de référents logement essentiellement basés au sein des Missions Locales pour le moment, afin de développer la 1ère mission du CLLAJ sur l'ensemble du département.

Art 1 : Participation

Ce concours est ouvert à tous les jeunes de 18 à 30 ans, habitants ou travaillants en Essonne. Un justificatif d'identité et de domicile ou du lieu d'emploi/formation devra être remis avec le projet proposé.

La participation peut être individuelle ou en groupe de 4 personnes maximum.

Art 2 : Objet du concours

Créer un support de communication ou d'information sur la recherche de logement

Art 3 : Réalisation des projets

Les projets proposés pourront être réalisés soit :

- En format papier ou sous format informatique
- En format Vidéo (audio et musique autorisés), minimum 30 secondes, maximum 2 minutes
- En format audio (musique autorisée), minimum 30 secondes, maximum 2 minutes

Le projet réalisé servira à l'élaboration d'une campagne de communication et d'information du CLLAJ Essonne. Il pourra être utilisé tel quel ou modifié par le service CLLAJ. Il apparaîtra sur tous les supports de communication du service, de ses réseaux et de ses financeurs.

Art 4 : Droits d'utilisation du projet

L'auteur du projet retenu accepte de donner tous les droits d'utilisation à la Mission Locale Nord Essonne pour son service CLLAJ Essonne, et dans ce cadre, de remettre l'autorisation signée.

Art 5 : Dépôt des œuvres

Tous les travaux déposés dans le cadre de ce concours doivent comporter : Nom du participant, l'adresse, le téléphone, et éventuellement le nom de la structure accompagnante.

Les travaux devront parvenir pour le 5 juillet 2023 (au plus tard)

par courrier à : CLLAJ Essonne – 9 rue du Dr Vinot
91260 JUVISY SUR ORGE

ou par mail : communication@nordessonne-midf.org

Art 6 : Sélection

Un jury de validation du logo retenu se tiendra entre le 15 et le 31 juillet 2023 dans les locaux du CLLAJ.

Art 7 : Prix

Les gagnants se verront offrir des chèques cadeaux pour utilisation dans plusieurs enseignes, à se répartir en cas d'œuvre collective :

- * 1er prix : 1 chèque cadeau de 200€
- * 2nd prix : 1 chèque cadeau de 150€
- * 3ème prix : 1 chèque cadeau de 100€

Nos partenaires de Juvisy-sur-Orge offriront des lots aux gagnants :

La parfumerie Cosma offrira des sacs, serviettes et nécessaire de parfumerie.

La chocolaterie De Neuville et la chocolaterie Rendez-Vous Gourmands offriront un ballotin de chocolat.

Les projets déposés par des partenaires seront évalués par le jury dans une catégorie "Hors concours" qui n'ouvre pas droits à attribution d'un prix tel que fixé dans l'article 7. Un "prix spécial du jury" sera remis au partenaire (ou sa structure) dont le projet aura été retenu.

Art 8 : Acceptation du présent règlement

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.

communication@nordessonne-midf.org

